



Protection aux personnes agees

Par **mioumiou**, le **07/05/2009** à **21:32**

Bonjour,

Ma grand-mère de 85 ans se trouve en maison de retraite depuis hier après avoir séjournée à l'hôpital pendant 15 jours. Cette décision a été prise suite à l'avis des médecins qui ont jugé qu'elle ne pouvait plus vivre dans sa maison seule. Ma grand-mère a deux enfants dont un qui est décédé qui était mon père. Je suis héritière à 25 % avec mon frère, 50 % mon oncle. Je viens d'être informée que mon oncle s'était emparé de tous les biens qui se trouvaient dans la maison, il a changé toutes les serrures et envisage de mettre cette maison en vente selon information il aurait une procuration de sa mère mais exclusivement sur son compte courant. Que puis-je faire afin de protéger les intérêts de ma grand-mère, ainsi que nos intérêts à mon frère et à moi vis à vis de mon oncle.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement

Vanessa TYZO